



Organisation des Nations Unies S/RES/24XX (XXXX)

Le Conseil de sécurité,

...

Se félicitant de la tenue prochaine d'élections présidentielles et législatives, prévues pour décembre 20XX,

1. *Décide* que le mandat de la MANUC comprendra les tâches prioritaires suivantes :
 - a) faciliter l'organisation d'élections inclusives, libres, régulières, transparentes et crédibles, tenues dans des conditions pacifiques, notamment grâce à la fourniture d'une aide technique et logistique appropriée et à la prise de dispositions visant à assurer la sécurité;
 - b) confier au Représentant spécial du Secrétaire général le soin de promouvoir et faciliter un dialogue politique inclusif et transparent entre les diverses parties prenantes au Carana, au nombre desquelles figurent des groupes de femmes;
 - c) encourager la MANUC à renforcer son interaction avec la population civile afin de rehausser le niveau de sensibilisation et de compréhension vis-à-vis de son mandat et de ses activités, notamment en ce qui concerne les élections à venir;
2. *Décide* de rester saisi de cette question.